500 postes d'« adultes-relais » supplémentaires créés dans les quartiers sensibles

04/03/2014 à 17h43

Le gouvernement va augmenter de 13 % le nombre d'« adultes-relais » déployés dans les quartiers sensibles où ils servent de médiateur, a annoncé mardi 4 mars le ministère délégué à la ville. Cinq cents postes supplémentaires seront ainsi créés.

Environ 4 200 personnes bénéficient de ces contrats aidés, financés à hauteur de 80 % environ par l'Etat. La majorité est employée par des associations, les autres par des collectivités ou des services publics (école, hôpitaux).

Le dispositif a été mis en place en 2000 pour recréer du lien social : résolution pacifique de conflits, accès aux droits, prévention des incivilités, aide aux démarches, **médiation culturelle**. Il est réservé, sauf exception, aux chômeurs de plus de 30 ans.

A l'origine, 10 000 postes étaient prévus. Pour relancer le dispositif, 92 postes ont été créés dès l'automne « dans les départements déficitaires », selon un communiqué du ministère de la ville.

Un appel à projets a été lancé pour les autres : **105 devront soutenir l'accès à l'emploi, 189 seront affectés à la tranquillité publique (médiation dans les halls d'immeuble, les bus, les parcs…) et 114 postes permettront d'accompagner « des démarches de participation des habitants »**, notamment la mise en place de conseils citoyens, prévus dans la loi sur la ville récemment adoptée au Parlement.

Le Monde, merci à Bourgmestre